

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	37

Date de la convocation
3 février 2026

Numéro de la délibération
26-02

Objet de la Délibération

Budget primitif 2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept février à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le trois février deux-mille-vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle François Villon de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Annick BUISSON (Gidy), Eric DAVID (Sougy), Hélène PEROT DARVOY (suppléante de Marie-Paule DUMINIL - Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELE (St-Péravy-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Aurore CARO (Meung/Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-St-André), Jean-Paul ANTOINE (suppléant d'Edith CHARDON - Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean Pierre DURAND (Chaingy), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Pascal FOULON (St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Jean-Paul ROUSSARIE (suppléant de Michelle GAY - Huisseau/Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Marie-Christine MALET (suppléante de Bertrand HAUCHECORNE - Mareau-aux-Prés), David CAMUS (suppléant d'Elisabeth MANCHEC - Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

A donné pouvoir :

Thierry BRACQUEMOND (Huêtre) à Dominique LORCET (Chevilly).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Jean-Yves GUINARD (Meung/Loire), Alain CHAMPENOIS (Cléry-St-André),

Ainsi que : Karin FISCHER (Conseillère régionale référente), Yves FAUCHEUX (Epieds-en-Beauce), Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce) et Frédéric GOND (Tavers).

Conformément au débat d'orientation budgétaire du Comité syndical du 9 décembre 2025,

Monsieur le Président soumet à l'assemblée délibérante le budget primitif du PETR pour l'année 2026.

La présentation du budget suit la comptabilité M57.

Le budget 2026 s'équilibre à 460 322,71 € en SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 045-200075869-20260217-2602BP-DE



Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	37

Date de la convocation
3 février 2026

Numéro de la délibération
26-02

Objet de la Délibération

Budget primitif 2026

Les dépenses du **chapitre 60** « achats et variation de stocks » s'élève à 20 700 € et sont sensiblement égales à celles prévues en 2025. Elles tiennent compte des achats de plants du programme Plant'action 2026.

Le montant du **chapitre 61** s'élève à 73 720 € et est en progression par rapport à 2025. Cela s'explique notamment par le chapitre 617 « études et recherches » (Ecopousse – Watty ; PCAET (AMO) ; BiodiverCiné 2026 ; Plant'action 2026 (AMO) et cycle sensibilisation.

Le **chapitre 62** « autres services extérieurs » s'élève à 8 968,35 € et est en baisse par rapport au budget primitif 2025 (le projet de coopération LEADER s'est déroulé fin 2025).

Les **charges de personnel (chapitre 012)** s'élèvent à 274 830 € permettant d'employer 4,80 équivalents temps plein (ETP) en 2026.

Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** connaissent une légère hausse par rapport à 2025.

Le **chapitre 66** « charges financières » correspond aux frais d'intérêts liés à la ligne de trésorerie souscrit par le Pays.

Le **chapitre 042** concerne les amortissements et a été confirmé par les services de la Trésorerie.

Une somme de **33 257,57 €** est également prévue au D002, conformément à la reprise anticipée des résultats 2025.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Le **chapitre 70** « produits des services du domaine et ventes diverses » s'élève à 6 100 € et correspond aux versements des bénéficiaires de Plant'action 2026.

Au **chapitre 74** « dotations, subventions, participations », sont prévues :

- Les subventions de l'Etat s'élèvent à 11 957 €. Elles proviennent du solde de 7 500 € de l'enveloppe Fonds Vert-PCAET allouée au PETR pour l'animation du PAT ainsi qu'un acompte de l'ADEME dans le cadre du déploiement du COT ENR sur les territoires ruraux de l'Orléanais.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 045-200075869-20260217-2602BP-DE



Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	37

Date de la convocation
3 février 2026

Numéro de la délibération
26-02

Objet de la Délibération
Budget primitif 2026

La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire : la subvention, qui correspond au forfait pour l'agent de développement, est de 35 000 € (temps plein). La subvention pour l'assistante de développement est de 15 000 € et est proratisée en fonction du temps de travail.

Il faut ajouter les crédits régionaux visant à soutenir le programme LIFE et les plantations d'arbre. Le montant de la subvention régionale pour 2026 s'élève à **73 500 €**.

- Les participations des EPCI sera de 1,70 € habitant sur la base de la population municipale 2026 (67 714 hbts) soit un total de 115 113,80 €.
- Les subventions de l'Europe s'élèvent à un total de 243 828,91 € et concernent l'animation du GAL, l'animation du PCAET, de la stratégie biodiversité, la coopération LEADER, BiodiverCiné 2025-2026, Watty 2024-2025 et Watty 2025-2026
- Le **chapitre 042** correspond, lui, à l'amortissement des subventions (SCoT notamment) (opération d'ordre qui s'équilibre avec le **chapitre 040** de la section d'investissement).

Le budget 2026 s'équilibre à 109 470,24 € en SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le **chapitre 040** correspond aux opérations d'ordre de transferts entre sections et s'élève à 8 823,00 €.

Le **chapitre 20** fait apparaître un montant de **91 397,24 €**, montant qui permet d'équilibrer la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

Le montant du **chapitre 21** « immobilisations corporelles » augmente. Ces dépenses correspondent au renouvellement et à l'entretien courant du parc informatique.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Une somme de **70 083,45 €** est également prévue au R001, conformément à la reprise anticipée des résultats 2025.

Le **chapitre 10** indique le Fonds de Compensation de la TVA attendu sur les investissements et s'élèvera à **350 €** en 2026.

Le **chapitre 040** concerne des opérations d'ordre.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 045-200075869-20260217-2602BP-DE



Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	37

Date de la convocation
3 février 2026

Numéro de la délibération
26-02

Objet de la Délibération

Budget primitif 2026

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le budget 2026 en fonction des sommes affectées aux différents chapitres,
- De fixer, pour 2026, le niveau des cotisations des communautés de communes membres du PETR à 1,70 € par habitant (en fonction de la population municipale 2026)
- D'autoriser le Président à mettre en recouvrement la participation des collectivités membres,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,


Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce


Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 045-200075869-20260217-2602BP-DE

